

Ce diplôme de Brevet Professionnel permet aux titulaires d'acquérir les capacités nécessaires à l'exercice du métier de RESPONSABLE D'EXPLOITATION selon les techniques de l'agriculture biologique avec une qualification cadre de niveau IV obtenue en 2 années d'alternance par le contrat d'apprentissage.

ORGANISATION DE L'APPRENTISSAGE

au CFA de la LOZÈRE, site de Florac - Tél. : 04 66 65 78 27

Contenu de la formation :

■ Enseignement général :

sciences, mathématiques, expression communication et informatique.

■ Enseignement professionnel :

- Diagnostic de l'exploitation agricole dans son environnement
- Gestion du travail et statut social
- Statut fiscal et juridique
- Suivi administratif et gestion de l'exploitation
- Filière et demande commerciale
- Élaboration du projet professionnel.

■ Enseignement technique spécifique :

- Conduite d'un atelier de production animale en agriculture biologique ou conventionnelle
- Conduite d'un atelier de transformation (lait, viandes)

■ Des modules de spécialisation

UCARE

au choix en fonction du projet et/ou du site :

- transformation des produits fermiers
 - viandes (porc, volailles, agneaux)
 - végétaux (fruits, châtaignes, plantes sauvages, légumes, ...)
 - lait (produits frais, produits affinés, desserts lactés, ...)
 - miel
- atelier de diversification (maraîchage, apiculture, ...)
- tourisme rural
- énergie renouvelable
- conduite et entretien de matériel agricole
- gestion de la forêt
- écobuage
- pierre sèche
- autres choix selon projet professionnel

1260 heures de formation sur les 2 années d'apprentissage, soit par an :

- 18 semaines au CFA
- 29 semaines en entreprise
- 5 semaines de congés payés



CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir entre 16 et 25 ans, être titulaire d'un CAP (ou CAPA) ou d'un BEP (ou BEPA) ou en avoir suivi le cursus complet et avoir signé un contrat avec un maître d'apprentissage.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

À demander par courriel à cfa.lozere@educagri.fr, par téléphone au 04 66 32 73 99

DIPLÔME

Le diplôme est délivré par le Ministère de l'Agriculture

- évaluation par UC (unités capitalisables)
- l'ensemble des UC est à acquérir dans un délai de 5 ans.

OBJECTIFS DE L'APPRENTISSAGE

Avec un taux de réussite à l'examen de 78% (moyenne* des 3 dernières années, le taux d'insertion professionnelle 6 mois après la sortie de formation est de 85%*. Le BP REA permet d'accéder à des emplois salariés d'encadrement dans la production agricole ou dans les services para-agricoles ou de s'installer en chef d'exploitation.

Avec le BP REA Agriculture Biologique, on accède à des formations de spécialisation de niveau III dans le même domaine (BTSA).